

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par
Mme Pompili

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« ou les collectivités exerçant les compétences des régions ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase par les mots :

« et les collectivités exerçant les compétences des départements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à ne pas exclure les collectivités d'outre-mer constituées en collectivité unique de cette disposition.